

Supplément à la note d'information relative à l'offre d'actions

par « Aux vents de Liège » SRL

Le présent document a été établi par la **SRL Aux Vents de Liège** en date du **13 juin 2020** et est un supplément à la note d'information initiale datée du 04 mars 2020.

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financiers (FSMA).

Avertissement : L'investisseur court le risque de perdre tout ou partie de son investissement et/ou de ne pas obtenir le rendement attendu. Les actions ne sont pas cotées : l'investisseur risque d'éprouver de grandes difficultés à vendre sa position à un tiers au cas où il le souhaiterait.

Ce supplément (le « **Supplément** ») à la Note d'Information du 04 mars 2020 relatif à l'offre publique relative à l'offre d'actions par la SRL « Aux Vents de Liège » (l'« **Émetteur** »), constitue un supplément à ladite Note d'Information conformément à l'article 15 de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés.

Ce Supplément a pour objet :

- de compléter l'information aux investisseurs au sujet des risques suite, notamment, aux difficultés et retards engendrés par la crise du Covid-19
- de prolonger de 3 mois la période d'ouverture de l'offre
- de corriger et compléter les informations financières concernant l'investisseur suite, notamment, aux emprunts contractés pour un total de 3.800.000 €

Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.

En complément aux risques déclarés dans la note d'information initiale datée du 04 mars 2020, l'émetteur déclare les risques suivants :

Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	<ul style="list-style-type: none">- Le permis de construction et d'exploitation de notre future éolienne a été délivré par la Région wallonne et le délai de recours étant dépassé, il n'y a plus de recours possible. Les éoliennes du parc sont commandées et seront livrées début 2021. Le début des travaux sur le site, initialement prévu début août est reporté à début septembre 2020 en raison de retards dus à la crise du Covid-19. A la date du 13 juin 2020, aucun autre retard n'est prévu. La mise en service de notre éolienne est prévue à la fin du printemps 2021. Il se pourrait toutefois que de nouveaux retards dans le démarrage du chantier ou en cours de construction entraînent un retard à la mise en service de l'éolienne et donc à la génération d'un chiffre d'affaire.- Comme il n'y a pas de montant minimum pour l'offre, une insuffisance des fonds récoltés à la suite de la présente offre entraînerait la nécessité d'augmenter le montant des fonds empruntés (au-delà du montant total des emprunts contractés à la date du 13/06/2020 de 3,8 millions d'euros)
---	--

	<p>si les actionnaires fondateurs sont dans l'incapacité d'augmenter leur part de capital.</p> <ul style="list-style-type: none">- Chute du prix de vente de l'électricité sur les marchés entraînant une diminution du chiffre d'affaire prévu et une rentabilité du projet inférieure à celle qui était prévue dans le plan financier.- Risques liés à la constitution récente de la société et aux emprunts contractés pour un total de 3.800.000 € (voir point 3.2)- Risques possibles de panne de l'éolienne, de casse, de bris, d'incendie, etc. entraînant des périodes d'indisponibilité de l'éolienne et une perte de chiffre d'affaire ainsi que d'éventuels dégâts occasionnés à des tiers. <p>Toutefois, outre la garantie classique du fabricant et fournisseur de l'éolienne (indiquée dans le contrat d'achat) ainsi que le contrat d'entretien proposé par celui-ci, une assurance chantier, une assurance bris de machine, une assurance perte d'exploitation et une assurance responsabilité civile exploitation pour une couverture de 10 millions d'euros seront contractés. Les frais liés à ces assurances sont prévus dans le plan financier.</p>
--	--

Partie II : Informations concernant l'émetteur des instruments de placement.

B. Informations financières concernant l'émetteur

Les informations contenues dans la note d'information initiale datée du 04 mars 2020 sont corrigées et complétées comme suit :

2. Fonds de roulement net.	<p>A la date du 13/06/2020, la société dispose sur ses comptes bancaires d'une somme de 1.084.000 € provenant du capital apporté par ses fondateurs et par les premiers investisseurs. A ces fonds propres s'ajouteront au fur et à mesure des besoins les 3.800.000 € d'emprunts contractés auprès des institutions financières. Ces sommes sont plus que suffisantes pour couvrir toutes les dépenses prévues dans le plan financier établi lors de la constitution de la société, jusqu'à la mise en service de l'éolienne prévue en juin 2021.</p> <p>En outre un Straight Loan de 200.000 € a été accordé par la banque BNP Paribas au taux convenu de 1,5 % au-dessus du taux Euribor (sans commission de réservation), et pourra être activé pour couvrir d'éventuelles dépenses imprévues.</p> <p>En cas de nouveaux retards dans le démarrage du chantier ou en cours de chantier, ces fonds restent suffisants car ils n'entraîneraient pas de dépenses supplémentaires dans les 12 prochains mois.</p> <p>Du point de vue de l'émetteur, le fonds de roulement net est dès lors suffisant au regard de ses obligations sur les douze prochains mois (jusqu'au 15 juin 2021).</p>
3.1 Capitaux propres.	<p>A la date du 13 juin 2020, les capitaux propres sont d'un million quatre-vingt-sept mille euros (1.087.000,00 €)</p>
3.2 Endettement.	<p>La société a contracté un emprunt bancaire de 3.550.000 € accordé par BNP Paribas Fortis. La convention de crédit a été signée le 12/06/2020.</p> <p>La société a également contracté un emprunt subordonné de 250.000 € accordé par la SOWECSOM (filiale de la SRIW) en date du 14/05/2020.</p>

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

Les informations contenues dans la note d'information initiale datée du 04 mars 2020 sont modifiées comme suit :

3.2 Date de clôture de l'offre.	L'offre est prolongée jusqu'au 31 octobre 2020. Elle sera clôturée prématurément si l'augmentation de capital souhaitée est atteinte (249.500 €).
---------------------------------	---

Le présent Supplément complète et est indissociable de la Note d'Information. Il doit être lu en lien avec la Note d'Information initiale, qui comprend des informations importantes quant aux caractéristiques de l'Offre et des risques y attachés.

Droit de révocation : Conformément à l'article 15 de la Loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés, les investisseurs qui ont déjà souscrit aux instruments de placement avant la publication de ce supplément ont le droit de révoquer leur souscription pendant deux jours ouvrables après la publication du présent supplément. Ce supplément a été publié sur le site de la société (<https://avdl.hesbenergie.be/>) le 13 juin 2020.

Ce droit de révocation doit être exercé par l'envoi d'un email à l'adresse de la société (srl.avdl.bv@gmail.com) avant le 16 juin 2020 à minuit, avec l'indication claire que le souscripteur souhaite renoncer à sa souscription ainsi que son numéro de compte bancaire. Le souscripteur sera remboursé sur le compte bancaire indiqué dans l'email de révocation dans les quinze (15) jours suivant la date d'envoi de l'email de révocation.